

## **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

### **LIVRET D'INFORMATIONS**

### **INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS COMPLEMENTAIRES A L'ECOLE**



## **SOMMAIRE**

### **- Institutions :**

- ✓ Association des Maires et des Présidents de communautés de la Haute-Garonne (AMF 31)
- ✓ CAF de la Haute-Garonne
- ✓ Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Haute-Garonne
- ✓ Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) de la Haute-Garonne

### **- Associations complémentaires à l'Ecole :**

- ✓ AFEV - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville
- ✓ AROEVEN - Association Régionale des Œuvres Educatives et Vacances de l'Education Nationale
- ✓ CEMEA - Association Territoriale Midi-Pyrénées des CEMEA
- ✓ Eclaireuses Eclaireurs de France
- ✓ FRANCAS de la Haute-Garonne
- ✓ JPA - Confédération de la Jeunesse au Plein Air - Comité 31
- ✓ Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne / USEP 31
- ✓ OCCE - Office Central de la Coopération à l'Ecole - Association de la Haute-Garonne
- ✓ PEP - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Garonne

\*\*\*\*\*

Remerciements à l'ensemble des partenaires institutionnels et non institutionnels qui œuvrent à l'éducation des jeunes de la Haute-Garonne au quotidien et tout particulièrement pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes qui doivent contribuer à l'égalité des chances.

## Dénomination de l'institution

Nom : ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE

COMMUNAUTES DE LA HAUTE-GARONNE (AMF 31)



Coordonnées : 10 place Alfonse Jourdain – 31000 TOULOUSE

Personne contact : M. Jean-Louis PUISSEGUR, Président

### Présentation de l'institution

L'AMF 31 est une des 100 associations départementales affiliées à l'Association des Maires de France. Elle a à cœur aussi bien de communiquer à ses adhérents les informations qui lui parviennent du siège parisien, que de transmettre à l'Association des Maires de France les demandes des maires et présidents de Communautés de Haute-Garonne.

Les missions de l'AMF31 sont :

- exprimer les points de vue des élus ;
- faire remonter leurs préoccupations ;
- échanger et collaborer pour plus d'efficacité ;
- intervenir auprès des représentants de l'Etat, de la Région et du Département.

### Public

L'Association compte parmi ses adhérents les 589 communes et les 34 Communautés de la Haute-Garonne

### Obligations réglementaires

L'Association a pour but de :

- développer entre ses membres des liens de solidarité et de camaraderie ;
- coordonner et d'unir les efforts de tous pour la défense des intérêts communaux et communautaires ;
- étudier en commun les questions administratives intéressant les communes et les communautés à fiscalité propre du département et leur développement économique ;
- faciliter la tâche des maires des communes adhérentes en leur procurant tous les renseignements utiles à leur administration ;
- créer toutes les organisations nécessaires à la réalisation de ces divers buts et de s'affilier à toute organisation déjà existante ;
- intervenir auprès des pouvoirs et administrations publics dans l'intérêt des communes et des communautés gérées par les membres de l'Association.

## Dénomination de l'institution

Nom : **CAF de la HAUTE-GARONNE**

Coordonnées : Site internet [caf.fr](http://caf.fr)



### QUI SOMMES NOUS ?

La Caf de la Haute-Garonne fait partie du réseau des 102 Caf du territoire national. Elle constitue un organisme de la branche famille de la Sécurité Sociale. Elle dépend de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, qui, à travers la convention d'objectifs et de gestion négociée avec l'Etat, détermine les missions et les moyens des Caf pour une durée de 4 ans.

Au delà du versement des prestations légales aux allocataires, les Caf participent également au financement des services et des équipements œuvrant dans le champ de l'enfance, de la jeunesse, de la famille et du lien social.

A ce titre, la Caf de la Haute-Garonne a versé 154 millions d'euros en 2012.

Outre un soutien financier, la Caf apporte un accompagnement technique aux collectivités et associations porteuses de projet, via l'action de ses 12 conseillers techniques territorialisés (coordonnées sur [caf.fr](http://caf.fr)).

### LES BENEFICIAIRES POTENTIELS DES AIDES COLLECTIVES

- Les collectivités locales (communes, EPCI),
- Les associations loi 1901 intervenant dans le champ de l'enfance, de la jeunesse.

### LE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS PERI-SCOLAIRES

#### DEUX OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité de l'accueil des enfants de 3-17 ans par un encadrement de qualité qui favorise leur épanouissement,
- Permettre aux parents de concilier vie familiale, vie sociale et professionnelle

#### TROIS MODES DE FINANCEMENT :

- 1) La prestation de service ordinaire
- 2) Le contrat enfance jeunesse
- 3) Les aides à l'investissement (Elles permettent notamment d'aider au financement de locaux dédiés à l'accueil périscolaire ).

Toutes les informations sont disponibles sur le site [caf.fr](http://caf.fr) :

Rubrique : Ma Caf > Partenaires > Base documentaires > élus ou gestionnaires d'ALSH.





## Dénomination de l'institution



Nom : **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne**

1 Place St-Etienne, CS 38521, 31685 Toulouse Cedex

Personne contact et coordonnées :

Correspondante pour les « Projets Educatifs de Territoires »

Nathalie BAUDIN,

Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse

05 34 45 39 56

[nathalie.baudin@haute-garonne.gouv.fr](mailto:nathalie.baudin@haute-garonne.gouv.fr)

### Présentation de l'institution

Administration de l'Etat, la DDCS de la Haute-Garonne regroupe différents services depuis 2010.

Organigramme de la DDCS : [http://www.haute-garonne.gouv.fr/automne\\_modules\\_files/standard/public/p3356\\_168112c9429d8bfe13c49ecbe162250\\_aorganigramme\\_general-ddcs-01-01-2012.pdf](http://www.haute-garonne.gouv.fr/automne_modules_files/standard/public/p3356_168112c9429d8bfe13c49ecbe162250_aorganigramme_general-ddcs-01-01-2012.pdf)

Le service « Jeunesse Education Populaire » est le service de référence en matière d'accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs (ACCEM) et de politiques éducatives territoriales.

Présent dans plusieurs dispositifs départementaux (Ville, vie, vacances (VVV), le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le contrat éducatif local (CEL),...) ce service a pour mission de veiller à :

- la mise en cohérence de l'action publique dans le domaine de l'éducation en dehors du temps scolaire
- l'application de la réglementation de ACCEM,
- la qualité de l'offre éducative sur les temps non scolaires

### Public concerné

- Les élus (Présidents d'EPCI, Maires, élus chargés de l'éducation...)
- Les personnels (associatifs ou communaux) ayant une fonction de coordination de ces politiques à l'échelle d'un territoire (EPCI ou Commune)

### Aides possibles

Conseil et validation de la « démarche méthodologique de projet »\*

Conseil et validation des objectifs du projet du territoire

La « démarche méthodologique de projet » peut comprendre : la conduite de diagnostic, l'élaboration du Projet Educatif, l'organisation des services, les outils de conduite du projet, les outils d'évaluation.

**Rappel :** les pré-projets de PEdT doivent être adressés à Mme BACLE DDCS 31 représentante du Préfet

Renseignements ACCEM : [http://www.haute-garonne.gouv.fr/web/Portail\\_de\\_la\\_Haute-Garonne/3381-accueils-sans-hebergement-et-avec-hebergement.php](http://www.haute-garonne.gouv.fr/web/Portail_de_la_Haute-Garonne/3381-accueils-sans-hebergement-et-avec-hebergement.php)



## Dénomination de l'institution

Nom : **DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-GARONNE**

Coordonnées : Place Saint Jacques BP 7203 31073 Toulouse Cedex 7

Personne contact : Christophe Pailhé-Bélair, Secrétaire général adjoint,  
05 34 44 87 71

### Présentation de l'institution

Depuis le **1er février 2012**, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation a pris le titre de **directeur académique des services de l'éducation nationale**. Il est nommé par décret du Président de la République.

Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, le directeur académique des services de l'éducation nationale :

- **dirige les services départementaux de l'éducation nationale du département** dans lequel il est nommé et représente le recteur dans ce département
- **participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique** qui met en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires arrêtée par le ministre chargé de l'éducation
- **met en œuvre la stratégie académique** organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale de son département

Le directeur académique des services de l'éducation nationale applique la stratégie académique et prend, dans ce cadre, l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous son autorité, se rapportant à la **mise en œuvre de la politique éducative** relative aux enseignements primaires et secondaires, ainsi qu'aux établissements qui les dispensent et aux personnels qui y sont affectés.

Il est assisté d'**inspecteurs de l'éducation nationale** (enseignement primaire, technique, information et orientation) chargés chacun d'une circonscription pour l'enseignement du premier degré.

- La Direction de l'Action Educative et de la Performance Scolaire (DAEPS) est le service académique chargé de suivre pour le compte du Directeur Académique, Directeur des Services Départementaux de la Haute Garonne, la mise en place du décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Contact : DAEPS 1, M. Eric LAPEZE, [rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr](mailto:rythmes.scolaires31@ac-toulouse.fr), 0534448762
- Les Inspecteurs de Circonscription, répartis sur l'ensemble du territoire départemental sont les interlocuteurs privilégiés des maires des communes ou des présidents des établissements publics de coopération intercommunale ayant la compétence extra-scolaire pour travailler sur les PEDT, en particulier sur la mise en cohérence des projets d'école et du PEDT

### Public concerné

- les élus : président d'EPCI, Maires ,élus chargés de l'Education
- les porteurs de projets associatifs ou institutionnels

### Aide Possible

Conseil, validation juridique et réglementaire



## Associations complémentaires de l'Ecole

Nom : AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)



Coordonnées : 25 rue Magendie – 31400 TOULOUSE  
Tel : 05 34 31 94 00

Personne contact : Elodie TESSON – Déléguée Territoriale AFEV  
Mail : [elodie.tesson@afev.org](mailto:elodie.tesson@afev.org)

### Qui sommes-nous ?

L'Afev, premier réseau d'étudiants solidaires intervenant dans les quartiers populaires, est une association nationale née en 1991 sur la base d'un constat, celui des inégalités dans les quartiers populaires, et d'une conviction, celle que la jeunesse a envie de s'engager.

L'Afev mène, principalement une action d'accompagnement individuel de jeunes dans les quartiers populaires. Cet accompagnement repose sur un principe simple, deux heures par semaine, tout au long de l'année scolaire, un étudiant bénévole intervient auprès d'un enfant ou d'un jeune (de 5 à 18 ans) rencontrant des difficultés dans son parcours. Des actions collectives sont aussi mises en place en lien avec les établissements scolaires.

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

- Lutte contre le décrochage scolaire
- Amélioration du climat scolaire et du bien-être dans les établissements scolaires

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

L'Afev met son savoir-faire en matière d'accueil et d'encadrement de jeunes en Service Civique à la disposition des équipes éducatives pour des projets à construire sur mesure, sur les territoires de la métropole toulousaine. Les jeunes en service civique engagés à l'Afev, peuvent être accueillis au sein des établissements scolaires partenaires. Ils favorisent l'émergence de projets avec les élèves, développent la notion de travail collaboratif, et participent à l'amélioration du climat scolaire.

Le volontaire « en résidence » dans l'établissement assure une permanence d'environ 10 heures par semaine, pour des missions adaptées aux besoins des enfants, construites sur la base de thématiques centrales en lien avec les projets d'établissement. Il anime des ateliers, prépare des séances ludiques, instaure un rapport quotidien avec les enfants et les parents en tant que tiers éducatif.

Voici quelques exemples de thématiques sur lesquels l'Afev peut intervenir, et ce, en concertation avec les équipes éducatives: projets autour du Livre (mots et imaginaire), des questions de santé, des découvertes culturelles, de la prévention du décrochage scolaire ...

### Objectifs :

- Remobiliser les enfants dans leurs parcours éducatifs
- Construire des compétences transversales
- Favoriser le lien entre les élèves et la communauté éducative
- Renforcer l'implication des familles dans l'école
- Ouvrir l'école sur le quartier
- Aider au repérage des situations de décrochage



## Associations complémentaires de l'Ecole



**Nom :** AROEVEN  
**Association Régionale des Œuvres Educatives et Vacances de l'Education Nationale**

**Coordonnées :** 6, rue Larousse 31 400 TOULOUSE tel : 05 61 53 54 12  
[aroeven@ac-toulouse.fr](mailto:aroeven@ac-toulouse.fr)

**Personne contact :** M. BETTON Mathieu, Directeur régional

### Qui sommes-nous ?

L'Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901...) Les A.R.O.E.V.E.N. sont fédérées par la F.O.E.V.E.N. (Fédération des Œuvres Educatives et des Vacances de l'Education Nationale) qui est reconnue d'utilité publique et habilitée par le Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.

L'Aroéven de Toulouse a 50 ans d'existence et elle englobe les huit départements de l'académie.

Elle est gérée par un Conseil d'Administration où se retrouvent les acteurs de **l'école et des vacances : enseignants, inspecteurs, chefs d'établissement, CPE, directeurs de centres de vacances et de loisirs, animateurs...**

Le président de l'AROEVEN est : Monsieur LISSALDE Pierre, Proviseur du Lycée Renée Bonnet.

L'Aroéven milite pour une action permanente et globale sur fond d'éducation populaire et d'éducation nouvelle.

C'est un mouvement laïque qui s'appuie sur des recherches et des actions pédagogiques pour construire son projet dans le but que chacun puisse sans distinction aucune disposer d'un cadre favorable pour s'épanouir, apprendre et trouver sa place dans la société. Il a vocation en rapport complémentaire avec les familles à développer les apprentissages de ceux qui, aujourd'hui, seront les citoyens de demain.

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

- Organisation de séjours vacances, classe découvertes, et séjours linguistiques.
- Projets européens
- Formation bénévole et professionnelle d'animateurs et de directeurs (BAFA/BAFD...)
- Contributions à la formation des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative.
- Des formations pour les élèves et leurs référents
- Interventions sur la parentalité et accompagnement des parents en tant que co-acteurs de l'éducation.

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

L'objectif de l'Aroéven n'est pas de faire à la place de, mais vise à aider à la construction d'un projet éducatif territorial en proposant une aide logistique.

Ainsi l'Aroéven propose un accompagnement, en association avec les autres organisations du CAPE, dans la mise en place du dispositif sur les territoires visant à la formulation d'un projet éducatif territorial.

Cette collaboration pourrait se faire aux différentes étapes d'élaboration du projet : rencontre préalable, analyse de l'existant et des besoins en rapport avec les objectifs et le territoire identifié, aide à l'animation du groupe de pilotage, rédaction de comptes rendus, identification des normes juridiques...

Voici nos principales propositions d'accompagnement :

- Aide à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires (accompagnement des élus et des acteurs éducatifs)
- Aide à l'écriture du Projet Educatif Territorial (PEDT)
- Formation de groupes de futurs animateurs au BAFA.
- Formation aux techniques d'animation pour les personnels communaux.

## Associations complémentaires de l'Ecole

Nom : Association Territoriale Midi-Pyrénées des CEMEA

CEMEA Midi-Pyrénées



Coordonnées : 05.61.12.65.00  
[accueil@cemea-mp.net](mailto:accueil@cemea-mp.net)

Personne contact : Michel Fougères, directeur,

### Qui sommes-nous ?

Les Ceméa (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) sont un mouvement de personnes engagées dans des pratiques autour des valeurs et des principes de l'Éducation Nouvelle (voir ci-dessous) et des méthodes d'éducation active, pour transformer les milieux et les institutions par la mise en action des individus.

Pour faire partager et vivre ces idées par le plus grands nombre, les Ceméa ont choisi un outil privilégié : **la formation**. Les Ceméa offrent une diversité de stages ancrés dans les réalités quotidiennes de l'éducation, de l'animation, de la santé et de l'action sociale. Les Ceméa enrichissent leurs actions à partir d'espaces de recherche et de rencontres articulés avec l'organisation de manifestations publiques et, les prolongent à travers des publications écrites ou audiovisuelles, outils de développement, de réflexion et d'innovation.

Association éducative complémentaire de l'enseignement public, les Ceméa sont reconnus d'utilité publique depuis 1966.

### Quels sont nos domaines d'intervention et que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

En Midi-Pyrénées :

- Formations BAFA / BAFD,
- Formation BPJEPS Animation Culturelle (en cours),
- Formation CQP Animateur Périscolaire (2011-2012),
- Formations de délégués élèves,
- Formation des enseignants.

Les CEMEA ne gèrent pas d'Accueils collectifs pour mineurs.



## Associations complémentaires de l'Ecole

Nom : Éclaireuses Éclaireurs de France, association membre du CAPE



Coordonnées : 215 avenue de Fronton, 31200 TOULOUSE  
05.61.13.19.29

Personne contact : Laura SONNEVILLE  
[ecole.midipy@eedf.asso.fr](mailto:ecole.midipy@eedf.asso.fr) 06.95.15.39.35

### Qui sommes-nous ?

Parce que le Scoutisme est un mouvement d'éducation par l'action, les Éclaireuses Éclaireurs de France permettent ainsi aux enfants, aux jeunes et aux adultes de vivre concrètement, dans et par l'action, l'ensemble des valeurs auxquelles ils se réfèrent. Ces valeurs et principes légitiment leurs projets, leurs actions, leur conduite et leurs prises de position. Loin de donner LA réponse, les **Éclaireuses Éclaireurs de France proposent à chacun une éducation aux valeurs, une éducation à la liberté : celle de la liberté de choix et de trouver ses propres réponses, celle de la liberté de donner un sens à sa vie.**

#### Des valeurs :

- En affirmant le respect fondamental de l'homme dans sa diversité, lutter contre toute forme de discrimination et d'intolérance, c'est le choix de **la laïcité**.
- En s'éduquant réciproquement les uns par les autres, en éduquant en commun les filles et les garçons, c'est l'affirmation de **la coéducation**.
- En faisant le choix de relations égalitaires, en permettant à chacun avec ses droits et ses devoirs de participer à l'élaboration de projets communs et de prendre des responsabilités, en vivant la citoyenneté, c'est la volonté d'être **une école de démocratie**.
- En étant ouvert au monde et à l'autre, en développant un état d'esprit, d'échange, de partage, d'écoute, de construction commune c'est faire vivre **ouverture et solidarité**.
- En apprenant à connaître et à comprendre le monde, en agissant pour protéger et faire respecter équilibre et harmonie, c'est **notre engagement pour l'environnement**.

Nous menons des actions auprès des écoles, collèges et lycées comme par exemple les formations de délégués de classe, le projet explorateurs au collège, les ateliers philo, la lutte contre les discriminations (racisme, sexisme et homophobie) pour les primaires mais aussi des journées ponctuelles autour de la différence et de l'éco-citoyenneté.

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

Scoutisme et Éducation Populaire, Activités de loisirs et organisations de camps et séjours, Organisation de classes de découverte et classes campées, Accompagnement de projets d'enfants et de jeunes, Formations habilitées et continues tout au long de la vie, pour toutes responsabilités, Séjours adaptés à destination d'adultes en situation de handicap mental, Intervention dans les établissements scolaires (cf ci-après), Gestion d'une ludothèque itinérante régionale, Activités en quartiers sensibles, Éducation à la lutte contre les discriminations, Éducation à l'éco-citoyenneté, Éducation à la démocratie : prise de paroles, prise de décisions, écoute, expression des contradictions, conseils d'enfants

### Que pouvons nous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

- Les ateliers philo : Créer un espace de parole pour les enfants en école primaire, développer leurs capacités d'expression, d'argumentation et d'écoute, leur permettre d'échanger leurs opinions et d'entendre des idées différentes des leurs ou des idées véhiculées.
  - Les éco-explorateurs : actions d'accompagnement éducatif pendant ou hors temps scolaire, visant à combattre la démotivation, l'échec scolaire, la démobilisation des jeunes qui ont pour priorité de leur redonner confiance et l'envie d'apprendre.
- Éducation à la lutte contre les discriminations
- D'autres thématiques peuvent être imaginées en co-construction entre les écoles et l'équipe des EEDF et menées en « clubs éclés » (sensibilisation à la protection de l'environnement, création d'un potager dans l'école, rallye vert, Éducation contre le racisme, Éducation à la non violence...)



## Associations complémentaires de l'Ecole

Nom : FRANCAS de Haute Garonne



Coordonnées : 26 rue Claude Perrault 31500 TOULOUSE

Tél : 05.62.47.91.50 / Fax : 05.62.71.67.21

[www.francas.asso.fr](http://www.francas.asso.fr) / [www.francasmp.com](http://www.francasmp.com)

Personnes contacts : Christine HASPERUE, Vincent CRAMAILERE- ROUCHI  
Chargés de développement

### Qui sommes- nous ?

#### **LES FRANCAS, UN MOUVEMENT, UNE FEDERATION**

La Fédération nationale des Francas regroupe 81 associations départementales, avec près de 1 300 organisateurs adhérents qui accueillent chaque année 1,2 million d'enfants dans 5 000 centres d'activités affiliés. Elle forme chaque année 2 500 animateurs professionnels et 13 000 animateurs volontaires (BAFA et BAFD). Nous sommes membres du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole).

Mouvement associatif citoyen, force de propositions, porteur d'innovations, les Francas s'attachent à concevoir et accompagner la mise en vie d'espaces de socialisation pour tous et un cadre de formation au vivre ensemble et à la responsabilité.

Educateurs de proximité au service de l'enfance, organisateurs de loisirs collectifs éducatifs, les Francas sont reconnus comme partenaires des pouvoirs publics – de l'Etat, de l'Ecole, des collectivités territoriales – et de collectifs éducatifs.

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

**En concertation et en soutien des collectivités locales et territoriales et des organisateurs associatifs d'activités enfance jeunesse, les Francas développent de nombreux domaines d'actions :**

- > Amélioration des accueils (centres de loisirs périscolaires, centres de loisirs extrascolaires, séjours de vacances, accompagnement à la scolarité, accueils de jeunes, ...).
- > Accompagnement des élus à la structuration des politiques enfance-jeunesse sur un territoire.
- > Soutien à la vie associative.
- > Formation des jeunes à l'animation volontaire et invitation à l'engagement éducatif.
- > Formation et qualification des professionnels, des volontaires et des bénévoles.
- > Organisation de rencontres, journées de réflexion, colloques.
- > Information au travers de centres documentaires, d'expositions thématiques, de sites et publications (Camaraderie, Grandir).
- > Production d'outils techniques et pédagogiques.
- > Coordination de projets et d'animations.
- > Echanges internationaux grâce à la recherche de partenaires et à l'accompagnement au montage de projets...

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

**Forts de leur expertise, les Francas accompagnent les collectivités territoriales, les EPCI et les associations dans la mise en œuvre de la réforme des temps éducatifs et au-delà dans l'élaboration et la mise en vie de projets éducatifs territoriaux pour une opérationnalité en 2013 ou 2014.**

- 1- Animation de réflexions, débats et temps de concertation
- 2-Accompagnement à la mise en œuvre des rythmes et des temps éducatifs sur les territoires
- 3- Accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif territorial
- 4- Accompagnement à la conception et au développement des accueils collectifs de mineurs, centres de loisirs éducatifs des temps péri et extra scolaires
- 5- Accompagnement à la définition et la mise en œuvre de plans de formation adaptés

## Associations complémentaires de l'Ecole

Nom : Confédération de la Jeunesse au Plein Air Comité 31



Coordonnées : 46 allée de Guyenne 31100 Toulouse  
05 34 60 36 21 [jeunesseaupleinair.31@wanadoo.fr](mailto:jeunesseaupleinair.31@wanadoo.fr)

Personne contact : Secrétariat Mme CASANOVA ( le matin)

### Qui sommes-nous ?

La JPA est la confédération laïque des organisations agissant dans le domaine des vacances et des loisirs complémentaires de l'école.

Parmi les 45 organisations nationales membres de la JPA on retrouve notamment : la Ligue de l'Enseignement, l'OCCE, les Francas, les CEMEA, les EEDF, l' AROEVEN, les PEP, l' AFEV, Léo Lagrange, les Foyers Ruraux, les MJC....

La Confédération de la JPA agit pour le droit aux vacances et loisirs pour tous et conduit une campagne de solidarité et de citoyenneté dans les établissements et la promotion des séjours de vacances, des classes de découvertes. Elle défend la complémentarité éducative entre les temps scolaires et de loisirs dans une perspective de co-éducation.

La JPA attribue des aides aux départs pour les séjours de vacances (bourses campagne JPA et aides en partenariat avec le Conseil général 31) et pour les classes de découverte ( en partenariat avec l' ANCV)

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

Vacances-loisirs complémentaires de l'école

Classe de découvertes

Inclusion des enfants en situation de handicap dans les séjours non spécialisés

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

En tant que Confédération la JPA ne se substitue pas à l'action de ses différents membres, elle n' a donc pas d'action directe en matière de gestion d'activité, de diagnostic, de formation...

Par contre elle contribue à l'information et à la réflexion sur les rythmes des enfants, le PEL/PEDT, les CLAE, centres de loisirs et les divers séjours

- par l'intermédiaire de sa revue nationale « Loisir Education » (des dossiers sur les temps périscolaires sont téléchargeables sur le site de la JPA [www.jpa.asso.fr](http://www.jpa.asso.fr) et un dossier spécial va paraître en Octobre 2013)

- par des brochures départementales réalisées en partenariat avec la Direction Académique et la DDSC sur « la continuité éducative », « le CLAE mode d' emploi », « l'accueil du handicap ».



## Associations complémentaires de l'Ecole

Nom : Ligue de l'enseignement de la Haute-Garonne/USEP 31

Site internet : [www.ligue31.org](http://www.ligue31.org)



Coordonnées : 31 rue des Amidonniers – 31009 Toulouse Cedex 6

Personne contact : Olivier-Ronan RIVAT [orrivat@laligue.org](mailto:orrivat@laligue.org)  
Henri Vasco [hvasco@laligue.org](mailto:hvasco@laligue.org)

### Qui sommes-nous ?

La Ligue de l'enseignement mouvement laïque d'éducation populaire, association complémentaire de l'école, participe aux politiques éducatives territoriales en accompagnant les collectivités locales dans la définition de leurs projets, et dans l'organisation de leur dialogue avec les acteurs éducatifs. En gérant et en animant des accueils éducatifs collectifs de mineurs, en partenariat étroit avec chaque collectivité et chaque établissement scolaire, la Ligue 31 a développé une connaissance et un savoir-faire éducatif, dans le respect des développements individuel et social de chaque enfant. La Ligue 31 gère 76 structures dans le département, pour 16 collectivités et 43 établissements scolaires.

L'USEP 31 est la fédération sportive scolaire et le secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement. Notre mission est de développer le sport scolaire et les pratiques physiques artistiques en prolongement de l'enseignement de l'EPS dans un cadre associatif (enfants, parents, enseignants).

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

Nos domaines d'intervention et nos champs de compétences sont la culture, l'expression artistique, le sport, les pratiques numériques, les sciences et les techniques, les loisirs, les séjours éducatifs, les classes transplantées, l'environnement, l'éducation à la citoyenneté (Ateliers Relais, formation des délégués), la lutte contre le décrochage scolaire, la solidarité, l'inclusion des jeunes mineurs en situation de handicap.

L'USEP 31, interface entre le temps scolaire et le hors temps scolaire, intervient plus particulièrement dans les actions suivantes :

- Actions sportives partenariales (Mairies, fédérations sportives,...).
- Accompagnement des projets d'écoles, de classes (classe USEP), d'ALAE,...
- Actions transversales (rencontres sport et santé, handicap,...).

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

Enseignants, personnels travaillant au sein d'une collectivité, responsables d'association, élus, enfants, parents, la Ligue 31 peut vous accompagner dans cette démarche pour :

- **Construire la réflexion et la méthode de mise en place vers des PEdT** (démarche en 5 phases : diagnostic, concertation, élaboration des propositions locales, accompagnement de la mise en œuvre et de l'évaluation).
- **Sensibiliser et informer les acteurs du territoire** : animation et interventions lors de débats, informations sur les enjeux de la réforme et ses conséquences sur un territoire, interventions auprès des partenaires concernés pour mieux comprendre les enjeux.
- **Animer des groupes de concertation et de réunions** : préparation et animation des réunions, réponse aux demandes spécifiques d'accompagnement méthodologique, de construction d'outils ou d'autres documents techniques.
- **Gérer**, des centres de loisirs, des accueils périscolaires.
- **Former des acteurs** : formation des animateurs, des éducateurs et autres personnels d'encadrement des enfants sur la mise en place d'activités dans le cadre du respect "des rythmes de l'enfant", formation des responsables d'équipes au pilotage d'un projet et au management des équipes, et formation au partenariat dans le cadre d'un projet de territoire.



## Associations complémentaires de l'Ecole



Nom : Office Central de la Coopération à l'Ecole

Association de la Haute-Garonne

Coordonnées : 8 rue Jacques Labatut - 31000 Toulouse

Tél. 05 61 62 44 03 - Télécopie 05 61 62 59 64

<http://www.occe31.fr>

[ad31@occe.coop](mailto:ad31@occe.coop)

Personnes contact :

Claudine Cassan - Présidente

Philippe Rogissart - Secrétaire Général

Jean-Paul Cabot - animateur départemental

### Qui sommes-nous ?

L'OCCE, Association Complémentaire du Service Public d'Education, agréée par le Ministère de l'Education Nationale, fédère plus de 50 000 coopératives scolaires. Son rôle et ses missions au sein de l'Ecole sont définis par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Ministère.

Afin de développer l'éducation intellectuelle, civique, morale, sociale et économique des élèves coopérateurs, l'OCCE : 1) diffuse et promeut une philosophie et une pratique de l'éducation coopérative 2) contribue à l'ouverture de l'Ecole sur son environnement humain, social, économique, culturel et éducatif 3) garantit un cadre juridique rigoureux pour gérer le fonctionnement des fonds coopératifs.

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

Nos projets et actions, ayant pour finalités « le développement de la personne et la formation du citoyen », s'articulent autour de 4 axes prioritaires : 1) la formation des enseignants, des cadres et des éducateurs qui mettent en œuvre et développent des projets éducatifs et citoyens. 2) La mise en œuvre de projets artistiques, littéraires, culturels et scientifiques en collaboration avec les collectivités territoriales (Mairie, Conseil Général, Conseil Régional...) et les associations partenaires de l'Ecole. 3) L'accompagnement des équipes (enseignants, éducateurs, agents, etc.) engagées dans des actions éducatives communes et complémentaires. 4) L'assistance des mandataires des coopératives scolaires pour les aider dans leur fonctionnement associatif, juridique et comptable.

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

Considérant qu'en Haute-Garonne, la majorité des écoles maternelles et élémentaires ont une coopérative scolaire qui : 1) par la diversité des membres qui la compose (enfants, enseignants, éducateurs, parents...), occupe une place spécifique dans le prolongement du système éducatif et en complémentarité avec lui, 2) par son fonctionnement et sa juridiction recouvrant les temps scolaire et périscolaire, garantit une couverture élargie à tous les acteurs, 3) par sa légalité à gérer, peut être le support financier de projets autonomes ou aidés.

L'OCCE propose :

1° que la coopérative scolaire puisse participer à l'élaboration et au développement des projets coopératifs et citoyens pouvant s'articuler, (dans la cohérence, la continuité et la complémentarité) à la fois sur les temps scolaires, les activités pédagogiques complémentaires et les activités périscolaires.

2° d'accompagner les enseignants mandataires dans l'utilisation d'outils adaptés à la gestion d'activités partagées sur la globalité des temps de l'Enfant.

3° de mettre en place des formations adaptées au développement, à la coordination et à la régulation de projets éducatifs globaux et partagés, valorisant des activités collectives autour :

- du théâtre coopératif,
- de la poésie,
- de Lire et Ecrire
- des jeux coopératifs,
- de l'éducation à l'environnement,
- du jardinage et des petits élevages,
- de la culture scientifique, historique et sociale.

4° de mettre à disposition des divers partenaires de l'école, dans le cadre d'un projet coopératif défini, son expertise juridique et comptable.



## Associations complémentaires de l'Ecole

**Nom :** Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Haute Garonne.

**Sigle :** AD PEP 31 ou Les PEP 31



**Coordonnées :** AD PEP 31 – 03 chemin d'Audibert 31200 TOULOUSE – Tel : 05.61.49.52.96 – Fax : 05.61.15.03.46 - @ : adpep-tlse@wanadoo.fr

**Personne contact :** Mme ARISO Lison – Directrice Vie Statutaire et Pôle DEL

### Qui sommes-nous ?

**L'association départementale des PEP 31**, appartient au réseau des PEP, mouvement d'éducation populaire créé en 1915 et investi aussi bien dans le domaine de l'Education et des Loisirs (ALSH, accueils périscolaires, vacances pour enfants, vacances familiales, classes de découvertes, crèches...) que dans le domaine du Social et du Médico-Social (ITEP, IME, SESSAD...). Il défend le droit commun en agissant :

- Pour une **émancipation** permettant l'accès de toutes et de tous à l'ensemble de leurs droits de citoyen(s).
- Pour le **droit et l'accès de tous à l'éducation, à la culture, à la santé, à la vie sociale, au travail, aux loisirs ...**
- Pour que toutes et tous soient reconnus comme des **égaux**.

Les PEP 31 sont affiliés à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public et à l'Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public de Midi-Pyrénées. Les PEP 31 sont également membres via la FG PEP du Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole – CAPE.

### Quels sont nos domaines d'intervention ?

Les PEP 31 œuvrent pour les convictions d'un mouvement engagé afin de favoriser l'accès de tous à leurs droits de citoyens.

- ✓ Deux valeurs fondatrices : **La Laïcité et la Solidarité**
- ✓ Deux domaines d'action : **Le Social et le Médico-Social – l'Education et les Loisirs**
- ✓

### Que pouvons-nous vous proposer dans le cadre de la réforme des rythmes ?

L'expérience de l'AD PEP 31 via le réseau national PEP dans la gestion des **accueils de loisirs sans hébergement**, de l'organisation d'activités éducatives lors des séjours de vacances ou de classes de découvertes, la **mise en place de dispositif d'accompagnement éducatif** pour l'ensemble des enfants, place les PEP 31 en situation d'acteur associatif de premier plan pour établir un partenariat efficace, nécessaire à la mise en place de ce nouveau temps éducatif complémentaire, inscrit dans un projet éducatif territorial.

Les PEP 31 développent de nombreuses actions éducatives en complémentarité avec les collectivités et l'école pour favoriser la réussite de tous. La réforme des rythmes scolaires invite les acteurs éducatifs (enseignants, collectivités, associations...) à construire des **réponses innovantes et adaptées dans le cadre du projet éducatif territorial**.

Les PEP 31 souhaitent accompagner les acteurs des territoires dans la préparation et la mise en place de projets suite à la refondation de l'Ecole de la République et notamment la réforme des rythmes scolaires engagée par le gouvernement. Les PEP 31 placent l'entité « territoire » au premier plan de cette réforme, afin de répondre au mieux aux attentes de chacun et pour mettre en place, avec les acteurs, des projets complémentaires cohérents.



